



Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/62

OBJET : Convention de prestation de service relative à la projection de trois films pour l'année 1999 conclue avec la Société KART'OON

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Commune sollicite le concours de la société KART'OON pour la projection du film « **DEMAIN NE MEURT JAMAIS** » le mercredi 21 avril 1999 à 10h00 et 14h00 à la salle polyvalente du C.E.C. à Yerres, « **TAXI** » le samedi 26 juin 1999 à 22h00 cour du 14 juillet à Yerres, « **LE DINER DE CONS** » samedi 28 août 1999 à 22h00 cour du 14 juillet à Yerres,

DECIDE

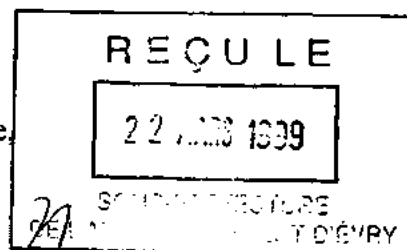
DE signer la convention de prestation de service correspondante avec la société KART'OON, sise 106, rue Paul Doumer - 91330 YERRES pour un montant de 29 604,80 Francs T.T.C.,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous-fonction 33, nature 6232.

Fait à Yerres, le 16 mars 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

